



Service Didot Accompagnement

Rapport d'activité

2016

Par Frédéric Laisné, responsable du service, et par l'équipe éducative



DIDOT ACCOMPAGNEMENT
16 rue Paul Belmondo 75012 PARIS
Tél. 01.40.47.02.23 Fax. 01.43.21.54.06
Courriel : info@didot.asso.fr site Internet : www.didot.asso.fr

1 L'ORGANISATION ET LES MOYENS

1.1 Les moyens matériels

- Les nouveaux locaux de la rue Paul Belmondo.
- Situation de notre parc immobilier.
- Occupation des logements.

1.2 Les moyens humains.

- Rappel sur le personnel (tableau qualifications).
- Le personnel en 2016.

2 LE PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2016.

2.1 Évolution de l'effectif (admissions, sorties).

2.2 Caractéristiques de l'effectif au 31/12/2016

- Age, sexe.
- Durée d'accompagnement.
- Tutelle.
- Logement.
- Emplois et activités de jour.

3 LES ACTIONS DU SERVICE EN 2016.

3.1 L'accompagnement individuel.

3.2 Les activités collectives et la vie associative

3.3 La réflexion sur l'avenir du service

4 ELEMENTS FINANCIERS.

4.1 Compte administratif 2016

4.2 Budget 2017

CONCLUSION & PERSPECTIVES

ANNEXES

1 L'ORGANISATION ET LES MOYENS

En 2016, le SAVS Didot a pris ses marques dans le nouveau local et dans le nouveau quartier dans lequel il s'est installé en 2015. Cette année a été marquée également par une stabilité de l'occupation des places d'hébergement que nous mettons à disposition de nos adhérents, après une année 2015 qui avait vu l'arrivée de 7 nouveaux résidents. Notre capacité d'hébergement a été amputée d'une place à la suite de l'interruption de la location d'un studio. Enfin, l'effectif des salariés a connu quelques modifications avec le remplacement du secrétaire-comptable.

1.1 Les moyens matériels.

Après presque 2 années, passées dans notre nouveau local d'accueil nous pouvons dire que le déménagement a été une réussite: Nos adhérents viennent toujours aussi nombreux à nos permanences du soir et du samedi, et profitent des larges espaces de la salle de permanence et de la cuisine. Personne ne regrette les locaux, certes tranquilles, mais exigus, de la rue du Cotentin qui ont été réaménagés en logement pour 2 résidents.

Nous avons ainsi augmenté en 2015 notre capacité d'accueil de 3 places: 2 en appartement partagé et une dans un studio individuel. Nous avons malheureusement dû réduire cette capacité en 2016 en résiliant la location d'un studio que nous louions au rez-de-chaussée d'une résidence du 17^{ème} arrondissement. Les conditions de vie dans ce logement s'étaient sérieusement dégradées depuis trois ans. En effet, l'unique fenêtre de ce logement donnait sur un terrain jonché en permanence d'immondices et de détritrus les plus divers. À cela s'ajoutaient des nuisances provoquées périodiquement le soir par l'occupation du hall de l'immeuble par des intrus, ainsi qu'une dégradation récurrente due à des dégâts des eaux dont l'origine n'a jamais été établie. Nous avons très régulièrement interpellé Paris-Habitat sur ces nuisances, et demandé leur intervention. Devant le peu de résultat, nous avons été conduits à demander qu'un échange de logement nous soit proposé. Sans solution de la part du bailleur, nous sommes parvenus à reloger la personne que nous y hébergions et, ne souhaitant pas exposer un autre usager à ces difficultés, nous avons choisi de donner congé de ce logement.

Malgré les promesses de Paris-Habitat, aucun logement ne nous a été proposé en remplacement de celui que nous avons été contraints de rendre. Nous nous sommes également adressés à la direction du logement et de l'habitat, car le logement rendu fait partie du contingent de la Ville de Paris ; ainsi nous avons l'espoir qu'un logement libre puisse nous être attribué sur le même contingent.

Ainsi fin 2016, nous disposons en plus du local du service, de 9 logements pour l'hébergement de 16 usagers. Ils se répartissent comme suit:

Code	Adresses	Bailleurs	Types	Utilisation
Bel	16 rue Paul Belmondo	RIVP	Local	Bureaux et accueil
C80	29 rue du Cotentin Paris 15	Paris Habitat	F3	Hébergement 2 personnes
C10	33 rue du Cotentin Paris 15	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R1	18 rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R27	18 rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R40	20 rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R76	26 rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F1	Hébergement 1 personne
R77	26 rue Albert Roussel Paris 17	Paris Habitat	F4	Hébergement 3 personnes
B32	26 rue Broussais Paris 14	Paris Habitat	F4	Hébergement 3 personnes
D1	1 rue Léon Dierx Paris 15	RIVP	F4	Hébergement 3 personnes

Quatre appartements collectifs et cinq studios nous permettent d'héberger aujourd'hui **16 personnes** dans le cadre d'un contrat de mise à disposition par lequel la personne s'engage à régler une redevance correspondant au loyer (ou part du loyer) que nous acquittons aux bailleurs, diminué de l'aide pour le logement à laquelle elle peut prétendre.

Ces logements doivent permettre aux usagers hébergés de faire l'expérience d'une vie autonome afin qu'ils prennent confiance dans leur capacité à vivre sans avoir besoin au quotidien d'une présence familiale ou éducative.

Le taux d'occupation de nos places d'hébergement en 2016 a retrouvé un niveau comparable à ceux constatés avant 2015, année particulière, pendant laquelle nous avons eu 7 places d'hébergement à pourvoir. Il a atteint 97% en 2016, avec 3 nouvelles admissions dans nos appartements partagés. Ainsi les périodes d'inoccupation ont été réduites au minimum, engendrant un coût pour les loyers non compensés par les redevances des résidents, limité à 1 190 €.

Après les importants investissements engendrés en 2015 par le déménagement de notre local d'accueil et le réaménagement des anciens locaux en logements, nous avons ralenti en 2016 les dépenses importantes d'équipement ou d'agencement. Nous avons toutefois réalisé **9 206 €** d'investissement dont l'acquisition d'un photocopieur multifonction qui nous permettra dans l'avenir d'économiser les dépenses de location du matériel de reproduction auquel nous avons recours jusque là.

Nous avons également réalisé des travaux d'embellissement dans la cuisine de l'appartement partagé de la rue Dierx. Le reste des investissements réalisés est constitué de divers équipements électroménagers qu'il a été nécessaire de remplacer dans les autres appartements partagés, ainsi que du matériel bureautique et une console de jeux pour notre local d'accueil.

1.2 Les moyens humains.

Le SAVS Didot compte fin 2016 huit salariés pour 5.97 etp, répartis comme suit :

Catégorie	Salariés	ETP	Type de contrat	Qualification
Direction / encadrement	1 directeur	1	CDI	Niveau 2
	1 psychologue	0.11	CDI	Niveau 1
Administration /Gestion	1 secrétaire/comptable	1	CDI	Niveau 3
Social	1 assistante sociale	0.50	CDD	Niveau 3
Socio-éducatif	1 animatrice 1 ^{ère} cat.	1	CDI	Niveau 3
	1 animatrice 1 ^{ère} cat.	0.50	CDI	Niveau 3
	1 animateur 1 ^{ère} cat	1	CDI	Niveau 3
	1 animateur 1 ^{ère} cat.	0.86	CDI	Niveau 1
Total	8	5.97		

En ce qui concerne le personnel, **M Saïd Djebli** secrétaire comptable du service depuis 7 ans a quitté notre établissement en mai 2016 dans le cadre d'une rupture conventionnelle. Il souhaitait se réorienter professionnellement vers une autre activité. Nous le remercions pour les années passées au sein de notre service, où nous garderons le souvenir de sa gentillesse et de son dévouement.

Il a été remplacé par **Mme Salamatou Touré**, qui a pu être accompagnée dans sa prise de poste par son prédécesseur. Les compétences de Mme Touré dans la gestion de la paye ont été fort utiles lors du passage à la déclaration sociale nominative début 2017.

Le CDD de Mme Bouchet sur le poste d'assistante sociale à mi-temps en remplacement de Mme Goutermanoff qui a été, à sa demande, mise en disponibilité pour des motifs personnels, a été prolongé de 6 mois jusqu'à la fin du mois de février 2017.

Sur le plan de la formation du personnel, nous avons pu réaliser une formation collective dont le titre était: "**Du handicap à l'épreuve du vieillissement**". Sans révolutionner nos connaissances sur le sujet, cette formation a permis une prise de conscience dans l'équipe de la nécessité de mener une réflexion sur les besoins spécifiques de nos adhérents les plus âgés et sur l'évolution de leur prise en charge.

Il est à noter que **Stéphanie Blanche**, stagiaire éducatrice spécialisée, a commencé un stage dans notre service en octobre 2016, stage qu'elle poursuivra jusqu'en juillet 2017.

Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la participation assidue d'Alice Serin à la vie de l'association depuis 2 ans, en tant que bénévole, à travers des propositions d'activités pour les adhérents.

2 LE PUBLIC ACCOMPAGNE EN 2016

L'accompagnement proposé par le SAVS Didot a concerné **57 personnes** en 2016.

- 55 personnes relevant pour leur prise en charge du département de Paris (75) ;
- 1 personne relevant pour leur prise en charge du département du Val-de-Marne (94).
- 1 personne relevant pour sa prise en charge du département de Seine-Saint-Denis (93) et dont l'accompagnement s'est arrêté à la fin du 1^{er} trimestre 2016 quand nous l'avons réorientée vers un Samsah plus près de son domicile et correspondant mieux à ses besoins.

2.1 Évolution de l'effectif (sorties, admissions).

L'effectif d'usagers au 1^{er} janvier 2016 s'élevait à 50 personnes. Neuf fins de prise en charge ont eu lieu au cours de l'année et sept nouvelles admissions sont intervenues. Ainsi l'effectif au 31/12/2016 s'élevait à 48 personnes, conformément au nombre de places pour lesquelles notre service est financé.

Nous précisons qu'en amont et en aval de la prise en charge, notre association propose une période de découverte à de futurs usagers et une "formule club" aux anciens usagers qui le souhaitent.

La période de découverte consiste à proposer des rendez-vous mensuels, sur des temps collectifs, aux personnes en attente d'admission afin qu'elles se familiarisent avec notre service. Cinq personnes étaient dans cette situation au 31/12/2016.

La formule club consiste, elle, à offrir à des personnes dont la prise en charge s'arrête, la possibilité de rester adhérent à notre association et de continuer à fréquenter les permanences du soir, les activités du samedi et de participer aux sorties organisées par le service. Au 31/12/2016 nous comptons une vingtaine de personnes profitant de notre formule club.

Les admissions : 7 nouveaux usagers en 2016.

Après une forte sollicitation, en 2015 où 30 personnes étaient venues nous rencontrer dans le cadre d'un premier entretien en vue d'une admission, l'année 2016 fût plus calme, avec 10 postulants seulement.

Disposant de moins de places d'hébergement à offrir que l'année passée nous avons, en 2016, moins sollicité notre réseau de partenaires notamment celui constitué par les foyers d'hébergement parisiens.

Parmi les sept nouveaux usagers, nous en hébergeons quand même trois. Ils ont remplacé dans nos appartements partagés trois résidents dont deux ont été réorientés après quelques mois d'hébergement pendant lesquels leur autonomie s'est avérée insuffisante, pour vivre dans le cadre que nous proposons. Nous en reparlons plus avant. La 3^{ème} place disponible a été libérée par une résidente dont le projet d'être relogée avec son ami a pu aboutir. Nous sommes très heureux d'avoir pu contribuer à aider ce couple à réaliser son souhait de cohabitation grâce, c'est une première, au dispositif du droit au logement opposable (Dalo).

Les 4 personnes admises sans hébergement, vivent encore pour 3 d'entre elles auprès de leur famille, alors qu'une autre vient de quitter le studio "satellite" que le **foyer Plein Ciel** mettait à sa disposition, pour s'installer dans son propre logement.

Traitement des demandes d'admissions en 2016:

6 personnes rencontrées en 2015 & admises en 2016 1 personne rencontrée en 2014 & admise en 2016		
10 personnes reçues en 2016	6 personnes correspondant aux critères d'admission.	5 personnes en formule "découverte" dans l'attente de leur admission
		1 personne a choisi d'être accompagnée par un autre Savs.
	4 personnes ne présentant pas un projet ou un handicap compatible avec notre service	2 personnes dont la demande d'accompagnement n'était pas encore mûre
		2 personnes réorientées vers d'autres services correspondant mieux à leur handicap.

Il est à noter que nous avons rencontré pour la première fois la totalité des admis avant 2016. Six d'entre eux ont sollicité notre service en 2015, et l'une d'entre elles attendait son admission depuis 2014.

Si le temps d'attente entre la première rencontre et l'admission peut paraître long (une année en moyenne), nous sommes satisfaits que la période de découverte dont nous parlions plus haut, soit opérante. En effet, le fait d'inviter régulièrement ces postulants à participer à nos permanences d'accueil collectif permet de créer une connaissance mutuelle. Ces rencontres régulières donnent la possibilité aux personnes en attente, de rencontrer les usagers du service et de se faire une idée de l'accompagnement que nous proposons. De notre côté, nous pouvons voir en fonction de l'assiduité des demandeurs, qu'elle est leur motivation pour entreprendre cet accompagnement. Bien entendu, si la nécessité d'une prise en charge paraît urgente nous tachons d'orienter les personnes vers des services susceptibles de les admettre plus rapidement que le nôtre.

La Maison départementale des personnes handicapées de Paris nous a adressé, en 2016, 27 décisions d'orientation en Savs correspondant à autant de personnes en attente d'une prise en charge. Or, sur ces 27 personnes, seulement 5 ont pris contact avec nous pour un premier entretien et seulement 2 fréquentent aujourd'hui notre service dans le cadre d'une période découverte dans l'attente de leur admission.

Eu égard à la réflexion que nous inspirait déjà l'année passée ce nombre important de personnes potentiellement sans solution de prise en charge, nous avons décidé à partir du dernier trimestre 2016, de leur adresser systématiquement un courrier présentant notre service et les invitant à venir nous rencontrer. Il est trop tôt pour juger de l'impact de ces courriers auprès de ces personnes

Nous avons participé fin 2016, avec de nombreux collègues de Savs et Samsah parisiens, à une rencontre avec les services de la MDPH où la question des orientations vers nos établissements a été débattue. Beaucoup de ces services font le même constat que nous : sur le nombre important de personnes orientées vers leur service par la MDPH, bien peu finissent par solliciter un accompagnement. Les débatteurs conviennent que cela pose deux problèmes: Les demandes d'orientations sont-elles pertinentes? En effet les représentants de la MDPH nous précisent que certains dossiers comportent des demandes pour tous les types d'établissements (foyers, Savs, Esat ...). Cela appelle la seconde question: les personnes en situation handicap et leurs représentants légaux sont-ils suffisamment informés sur les prises en charge dont ils peuvent bénéficier?

Nous continuerons de notre côté à inviter par courrier les personnes orientées vers notre service à venir nous rencontrer. Dans le même temps, nous tiendrons régulièrement informée la MdpH des personnes qui ne nous sollicitent pas.

Les sorties: 9 fins de prise en charge ont eu lieu en 2016.

Chaque année il est intéressant de se pencher sur la situation des personnes dont la prise en charge prend fin. Elles ont connu des parcours différents que nous pouvons distinguer comme suit:

- Trois personnes ont été accompagnées pendant moins de 2 ans et partagent la particularité d'avoir moins de trente ans. Nous avons admis ces jeunes personnes avec le projet qu'elles fassent l'expérience d'une vie autonome dans nos appartements partagés. Pour elles trois cette expérience a été interrompue. L'une d'entre elle quittait sa famille et fût dès la première semaine trop désemparée pour se prendre en charge, elle retournera au domicile familial et sera admise quelques mois plus tard dans un foyer hébergement. Un jeune homme ayant vécu quelques années en foyer souhaitait faire l'expérience de la vie collective dans nos appartements. Mais après plusieurs mises en garde sur son comportement irrespectueux envers ces colocataires, il dû réintégrer au bout de quelques mois le foyer, qui par chance avait à nouveau une place à lui proposer. Enfin, nous avons admis et hébergé une personne en grande difficulté tant sociale que psychologique et en une année sa situation s'est détériorée (perte de son emploi, refus des soins). Devant son refus d'être aidée et son état de santé de plus en plus alarmant nous lui avons proposé une hospitalisation en psychiatrie, à laquelle elle a fini par consentir.

Bien entendu toutes les jeunes personnes admises et hébergées dans nos appartements partagés ne rencontrent pas les mêmes difficultés et beaucoup parviennent à profiter de l'autonomie offerte et à accéder à une réelle indépendance. Néanmoins l'expérience de ces 3 personnes, en 2016, nous a fait réfléchir. Nous serons particulièrement attentifs à l'avenir, aux difficultés rencontrées par les personnes admises à l'hébergement lors des périodes d'essai, périodes que nous pourrions d'ailleurs prolonger si cela nous paraît nécessaire. Nous chercherons à repérer, au plus tôt, les personnes dont le comportement peut s'avérer dangereux pour elles-mêmes ou pour leur entourage, ainsi que les personnes ne sollicitant pas d'aide quand elles en ont manifestement besoin.

- Trois autres personnes ont vu leur prise en charge prendre fin après plus de 10 années d'accompagnement. Ces personnes ont réalisé avec notre aide un parcours résidentiel leur permettant de quitter le foyer d'hébergement dans lequel, elles ne souhaitaient plus vivre. Après un premier apprentissage dans nos appartements partagés, deux d'entre elles ont pu être relogées, l'une après un passage dans un de nos studios, afin de s'habituer à vivre seule, l'autre, directement dans un logement à son nom. La troisième personne a pu s'installer au domicile de son compagnon, après que nous l'ayons aidée à prendre confiance dans ses capacités.

Le parcours résidentiel de ces trois personnes a duré en moyenne 6 années, à l'issue duquel notre accompagnement s'est poursuivi encore quelques années afin de les rassurer sur leur capacité à se passer d'un suivi éducatif. Malgré cela, un relais par un autre service a été mis en place pour 2 d'entre eux.

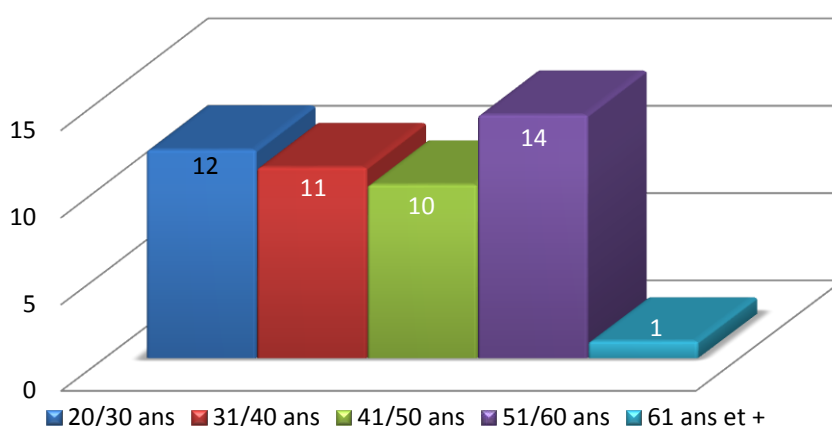
- Deux personnes ont été accompagnées entre 6 et 7 années, avec des parcours assez différents. Une jeune femme a connu le même parcours résidentiel que celui décrit précédemment et n'a pas souhaité poursuivre son accompagnement après son relogement. L'autre personne accompagnée pendant 6 années est un homme d'une quarantaine d'année qui à son arrivée était déjà locataire d'un logement appartenant à un particulier. Il a pendant les années où nous l'avons suivi, perdu la capacité à se rendre à son Esat et de nombreuses hospitalisations ont été nécessaires suite à des épisodes délirants. Après que son état de santé eut été stabilisé avec la prise d'un traitement adapté, nous l'avons orienté vers un foyer de vie qui venait d'ouvrir. Cette orientation répondait tout à fait aux besoins de cette personne de plus en plus isolée et sur le point d'être expulsée par son propriétaire.

- Enfin, nous déplorons la disparition prématurée, d'une jeune femme que nous accompagnions depuis quelques mois et dont le projet était de s'installer dans un de nos appartements. Une longue maladie l'a emportée à la fin de l'année 2016. Nous n'oublierons pas son sourire et la joie de vivre qu'elle affichait en toutes circonstances, malgré l'épreuve.

Ainsi le temps d'accompagnement des "sortants" en 2016 va de 10 mois à 16 ans avec une moyenne de 6 années. Il est à noter que 2 de ces "sortants" continuent à fréquenter de temps en temps nos activités dans la cadre de la formule club.

2.2 Caractéristiques de l'effectif en 2016.

Au 31/12/2016, le SAVS Didot accompagnait **48 personnes** dont l'âge moyen était de **41 ans**. Les tranches d'âge se répartissent ainsi :

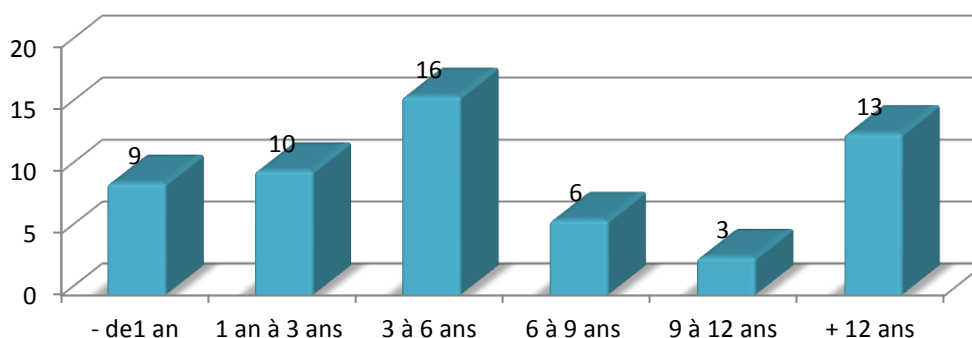


Une adhérente a dépassé les 60 ans en 2016. Il s'agit de la plus ancienne usagère de notre service puisque nous l'accompagnons depuis 27 ans. Elle vit chez elle malgré des difficultés de mobilité occasionnées par un accident de la circulation survenu en 2013. Depuis elle est aidée 7 heures par jour par une auxiliaire de vie dévouée et elle n'envisage pas pour le moment d'être orientée en établissement. Nous assurons la coordination de son suivi médical et nous sommes en contact régulier avec sa curatrice.

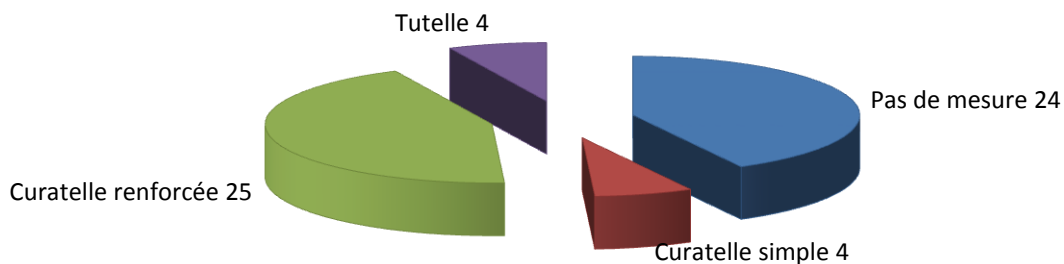
Sept usagers atteindront 61 ans dans les 5 prochaines années avec la perspective d'un passage à la retraite, synonyme pour beaucoup d'isolement et de perte de liens sociaux. De plus, l'état de santé de certains de nos futurs sexagénaires est fragile et pourrait compromettre à moyen terme pour certains le maintien à domicile. Nous sommes conscients de la nécessité d'adapter notre prise en charge pour ces personnes qui seront bientôt sans activité et pour lesquelles la coordination des soins médicaux nous prendra de plus en plus de temps. Nous devons également diversifier nos recherches pour trouver des possibilités d'orientations variées (service d'accompagnement spécialisé, foyers de vie, Ehpad, familles d'accueil...); dans le même temps nous devons préparer nos usagers les moins autonomes à cette orientation.

Parmi les 57 personnes accompagnées en 2016, on dénombre **31 femmes** et **26 hommes**.

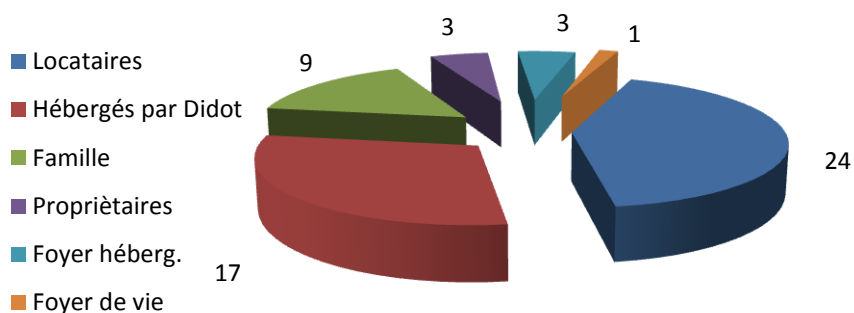
La durée médiane de l'accompagnement des 57 personnes accompagnées en 2016 est de **5 ans** et se répartit ainsi :



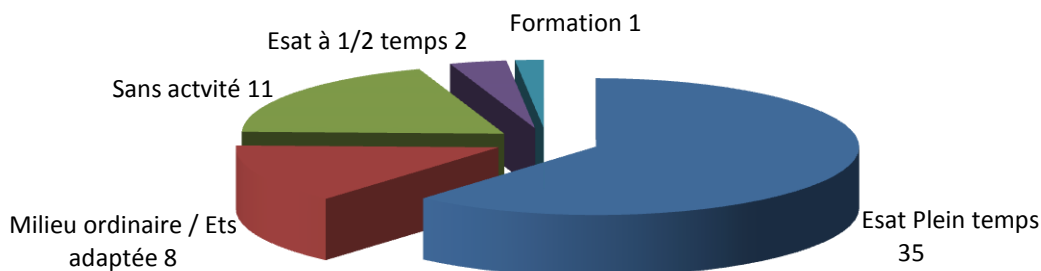
En ce qui concerne **l'autonomie dans la gestion budgétaire**, nos usagers se répartissent comme suit :



Situation des 57 personnes accompagnées en 2016 ont des situations différentes **vis-à-vis du logement** au 31/12/2016 :



Les situations en matière d'emploi des 57 personnes accompagnées en 2016 se répartissent comme suit :



En 2016, les usagers de notre service travaillaient pour plus des 2/3 en **établissement d'aide par le travail** à Paris ou en proche banlieue.

Un adhérent a, en 2016, concrétisé son projet professionnel en réussissant le concours des agents de la mairie de Paris, où il travaille en tant qu'aide bibliothécaire dans un établissement parisien.

LES ACTIONS DU SERVICE EN 2016

Chaque usager est un cas particulier, son intégration sociale nécessite généralement des actions personnalisées de la part de l'équipe dans les domaines suivants :

- soutien administratif (compréhension des textes, exercice des droits et devoirs) ;
- aide à la gestion du budget ;
- participation à la recherche d'emploi ou au maintien au niveau de l'emploi ;
- pour ceux qui peuvent y accéder financièrement et psychologiquement, aide à l'obtention d'un logement individuel ;
- apport de conseils en hygiène alimentaire ou corporelle à certains ;
- enfin, aide au lien social pour sortir de l'isolement.

D'autre part, notre service propose chaque soir à ses adhérents une permanence d'accueil de 17h à 19h et chaque samedi un repas suivi d'une activité de 11h à 17h.

3.1 L'accompagnement individuel.

Chaque usager rencontre son référent éducatif lors de rendez-vous réguliers à raison d'un à trois par mois. Ceux-ci ont lieu au siège du service et au domicile de la personne si elle le souhaite. En fonction des besoins de la personne, les rencontres peuvent également prendre la forme d'accompagnements (médicaux, courses, démarches administratives, etc.).

Chaque personne a un parcours différent et des besoins spécifiques. De ce fait, l'accompagnement proposé par le service est adapté à chacun. Toutefois, et bien qu'ils soient conçus différemment suivant les personnes, de nombreux soutiens sont nécessaires dans des domaines tels que les démarches administratives, l'aide à la gestion du budget, les suivis médicaux, l'obtention ou l'aide au maintien dans un logement, etc.

Lorsque l'usager a un représentant légal, celui-ci est un interlocuteur incontournable pour le service. En effet, son assentiment au projet individuel d'accompagnement de son protégé est toujours recherché et, dans bien des cas, nécessaire. Ce partenaire privilégié est fréquemment sollicité par l'usager et son référent éducatif (organisation des vacances, aménagement du logement, démarches administratives, etc.). Le référent éducatif peut être amené à accompagner l'usager pour rencontrer son représentant légal.

Avec l'accord de l'usager, un travail de partenariat peut également avoir lieu avec les différents services médico-sociaux qui l'accueillent, tels que les CMP, les ESAT, les CAJ, etc. Ce travail se traduit par des échanges téléphoniques et écrits ainsi que par des rencontres ponctuelles.

L'usager peut prendre contact avec le service par téléphone pour poser des questions, prendre des rendez-vous, répondre à un besoin de communiquer, briser sa solitude ou faire part de ses angoisses. Un répondeur est à sa disposition en dehors des temps d'ouverture du service (10h / 19h du lundi au vendredi et 10h / 17h le samedi).

Chaque année, le projet individuel d'accompagnement est réexaminé dans le cadre du bilan annuel d'adhésion, à l'occasion d'un entretien qui réunit la personne accueillie, son éducateur référent et le responsable du service. Cela permet de faire le point sur l'année écoulée et sur les changements importants survenus dans la vie de la personne. Le projet d'accompagnement défini l'année précédente a-t-il été mis en place ? Qu'est-ce qui a réussi ? Quelles difficultés ont été rencontrées ?

Au regard du chemin parcouru, la personne est amenée à s'exprimer sur son besoin et son désir de renouveler ou non son adhésion. Si la personne choisit de continuer son suivi éducatif, son projet individuel d'accompagnement est redéfini pour une année. En cas de besoin, sur proposition du service ou à la demande de l'usager, le bilan annuel d'adhésion peut être avancé.

Modalités de l'accompagnement individuel et des résidents des appartements partagés en 2016 (moyennes par semaine)

Appels téléphoniques des usagers	10
Entretiens dans nos locaux avec les usagers	16
Visites au domicile (individuel) des usagers	8
Repas avec les résidents des appartements partagés (19h/22h)	4
Accompagnements des usagers pour une démarche à l'extérieur	4

3.2 Les activités collectives et la vie associative.

Les permanences que nous proposons tous les soirs de la semaine entre 17h et 19h constituent un aspect important de notre activité. Ce moment rassemble les adhérents en formule club ou bénéficiant d'un accompagnement individuel, ainsi que les personnes en période découverte. C'est pour la plupart un moment de détente après la journée de travail. Pour d'autres qui n'ont pas d'activité régulière dans la journée, c'est le moment où ils voient du monde. Des discussions sur l'actualité ou sur les projets du service sont animées par un membre de l'équipe. Des jeux de société ou des ateliers de préparation de crêpes ou de jus de fruit sont parfois organisés. Ces permanences ont réuni en moyenne **29 personnes** par semaine en 2016 dont 6 personnes en formule club et 1 personne en période de découverte.

Soulignons également le vif intérêt que les adhérents ont manifesté pour les activités proposées le **samedi**. Ces moments réunissent un petit groupe d'adhérents qui font les courses, préparent et partagent un repas. La suite de la journée est consacrée à des activités diverses, parfois à l'intérieur ou parfois à l'extérieur afin de s'adapter aux possibilités de chacun. Quelques photos de ces bons moments sont à consulter en cliquant [ici](#).

Afin d'inciter tous les adhérents à participer à ces samedis et en particulier ceux qui sont isolés et n'y participent pas spontanément, nous leur envoyons le programme bimestriel des activités proposées. Cela nous demande d'avoir de l'imagination et de varier les activités proposées. Cela a eu des effets positifs sur la fréquentation de ces samedis en 2016, durant lesquels nous avons accueilli **6 personnes** en moyenne, dont 1,5 personne en formule club. Devant le succès de ces activités et, afin qu'elles puissent profiter à tous, nous avons même dû limiter les inscriptions à 2 par mois et par personne.

Une nouvelle activité régulière est venue enrichir celles déjà proposées aux adhérents comme la cuisine, les ateliers artistiques au Louvre ou bien encore les visites d'expositions et de musées. Il s'agit d'une activité de jardinage. Nous avons en effet obtenu la concession d'une petite parcelle pour jardiner au sein du potager du parc de Bercy à proximité immédiate de notre service. Inaugurée en juin, cette parcelle réclame de notre part un travail régulier pour son entretien, mais c'est l'occasion pour les membres de l'équipe de passer un moment calme et coopératif avec quelques adhérents.

Le **Conseil de la Vie Sociale** s'est réuni 6 fois en 2016 dont une fois au mois de mars où le conseil était ouvert à tous les adhérents désireux d'y participer. Il fût particulièrement dynamique et de nombreuses suggestions ont été faites par les participants dont nous nous efforçons de tenir compte. L'expérience d'un conseil "Ouvert" a été une réussite et sera régulièrement organisée dans l'avenir.

Comme l'année passée, il a été octroyé à ce Conseil, une somme de 500 € à investir dans des équipements ou dans des prestations profitant à l'ensemble des adhérents. Après délibération, le Conseil a choisi d'acheter une console de jeu (Wii) et quelques jeux, permettant de se distraire ensemble lors des permanences ou le samedi.

Enfin, les adhérents ont pu participer aux moments forts de l'association et du service :

- Une sortie en juin organisée au zoo de Beauval(45), 30 participants (les photos [ici](#)), Malheureusement cette sortie s'est déroulée lors des inondations qui ont touché les régions du centre de la France. Nous avons passé beaucoup trop de temps dans le car, ce qui nous a décidés à prévoir dans l'avenir des lieux de visite beaucoup moins éloignés.

- **L'assemblée générale** dans notre nouveau local rue Belmondo avec l'inauguration de notre parcelle de jardinage, 2016 (photos [ici](#))

3.3 La réflexion sur l'avenir du service.

Le travail de réflexion sur l'avenir du service initié en 2015 s'est poursuivi en 2016. Six groupes de réflexion, constitués de salariés et de membres du conseil d'administration de l'association, se sont réunis 2 à 3 fois dans l'année pour évoquer les problématiques suivantes:

1. La procédure et les critères d'admission des usagers dans le service.
2. L'avancée en âge d'une partie importante de notre effectif d'adhérents.
3. Comment être plus efficace dans le soutien à l'apprentissage de l'autonomie après de nos usagers en situation de déficience intellectuelle et/ou de troubles autistiques.
4. L'hébergement et l'accès au logement des personnes en situation de handicap, quelles opportunités de développement pour l'association?
5. Stratégie d'alliance du service avec d'autres établissements, pour le développement de partenariats profitables pour ses usagers
6. Analyse de la situation financière et identification des risques pour l'avenir.

Ces travaux ont abouti pour certains à des propositions d'actions concrètes et dont la mise en œuvre est déjà initiée. Une fiche synthétisant les problématiques et les actions à entreprendre est annexée au présent rapport.

4 ELEMENTS DU BUDGET.

Le SAVS Didot Accompagnement fonctionne avec un budget annuel d'environ 380 000 euros. Les dépenses de personnel représentent plus de 78 % de cette enveloppe, le reste se répartissant entre l'exploitation courante (un peu moins de 6 %) et les dépenses liées aux biens meubles et immeubles (autour de 16 %), qui on augmenté de près 50% ces 3 dernières années, compte tenu de notre installation dans le nouveau local.

4.1 Compte administratif 2016 présenté à la Dases.

Nature dépense	Compte administratif 2016	
	Montant	Pourcentage
Groupe I : Exploitation courante	22 483	5.9
Groupe II : Dépenses de personnel	299 827	78.2
Groupe III : Dépenses relatives à la structure	61 032	15.9
Total	383 342	100

4.2 Budget 2017 approuvé par la Dases.

Nature dépense	Budget 2017(en €)	
	Montant	Pourcentage
Groupe I : Exploitation courante	24 245	6.3
Groupe II : Dépenses de personnel	295 575	77.1
Groupe III : Dépenses relatives à la structure	63 378	16.6
Total	383 198	100

CONCLUSION & PERSPECTIVES.

Après une année 2015 sous le signe du changement, l'année 2016 fut une année de stabilisation. Nous profitons pleinement de nos nouveaux locaux et nous développons notre insertion dans notre nouveau quartier.

Nous regrettons que notre capacité d'hébergement ait perdu un studio mais nous sommes certains d'avoir pris la bonne décision en nous débarrassant de ce logement dans lequel il n'était plus possible d'héberger quelqu'un décevant. Nous ne désespérons pas d'obtenir un nouveau logement, pour le remplacer.

Nous sommes heureux que la vie associative de Didot Accompagnement soit toujours aussi dynamique. La mobilisation des adhérents dans les instances telles que le CVS ou l'assemblée générale, l'intérêt que montrent les postulants pour notre service dans le cadre de la période découverte, en sont la meilleure démonstration. De même, la participation active de la bénévole et des stagiaires que nous accueillons régulièrement montre que notre service est un lieu ouvert dans lequel les expérimentations sont les bienvenues.

Enfin, l'investissement personnel des membres du conseil d'administration et du bureau de l'association aussi bien dans la réflexion que dans les projets du service, montre, si cela était encore nécessaire, la vitalité de notre petite association.

Synthèse des groupes de travail au 24/02/2017

Groupe	Problématique de fond (ou orientations de fond)	Actions à mener en 2017
<p>Groupe 0 Critères d'admission</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En fonction des résultats de la recherche proposée ci-dessous par le groupe 2 sur le public accompagné et sur la compétence du service, déterminer des points de repère à prendre en considération pour l'admission à Didot (au-delà de la référence au handicap mental ou à la déficience intellectuelle légère ou moyenne) et compléter en conséquence le projet de service. - Continuer de fonder l'admission sur les procédures actuelles (entretiens avec les éducateurs et/ou le responsable du service ; période d'essai après éventuellement période découverte) et l'appréciation de la capacité de Didot de faire progresser la personne. 	<p>Revoir la rédaction du projet de service pour mieux expliciter les bases de l'admission (personnes concernées ; procédures)</p>
<p>Groupe 1 Personnes handicapées vieillissantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'évolution prévisible à 5 ans du nombre d'usagers vieillissants (âgés de plus de 55 ans) à accompagner et cerner l'évolution des besoins en fonction de l'avancée en âge (cessation d'activité, problèmes médicaux, relâchement des liens familiaux, besoin en logement). - Développer et, si possible, formaliser les partenariats avec d'autres structures pouvant intervenir en complément de Didot ou prendre sans délais excessifs son relais (SAMSAH, foyers d'hébergement...). - En s'en tenant au rôle de médiation de Didot, anticiper l'évolution de l'accompagnement, notamment le poids respectif de l'éducatif et de l'assistance sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les partenariats avec d'autres prestataires pouvant répondre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes (SAMSAH, foyers d'hébergement, EHPAD...) - Pour anticiper l'évolution de l'accompagnement des PH vieillissantes, susciter l'organisation d'un « mini colloque » avec d'autres prestataires (SAVS, SAMSAH, professionnels de santé, bailleurs sociaux...)
<p>Groupe 2 Méthodes d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les caractéristiques des usagers actuellement suivis et expliciter les critères d'évaluation pour les candidats à l'accompagnement de Didot. Si nécessaire, actualiser en conséquence le projet de service de Didot. - Essayer de déterminer si et jusqu'où le service peut s'engager dans la prise en charge d'usagers présentant des formes de maladies mentales ou s'il doit, au contraire, les orienter vers des SAVS spécialisés ou d'autres services à même de les suivre. - Sensibiliser les éducateurs aux problèmes posés par l'accompagnement des personnes autistes. - Pour améliorer la prise en charge, nouer des contacts avec des scientifiques et des partenariats avec des organisations et services ayant des objectifs voisins de Didot - Essayer de concilier dans la programmation des formations les attentes individuelles et les objectifs de Didot. - Organiser une veille sur la littérature scientifique et professionnelle en relation avec les objectifs de Didot. - Essayer de s'organiser pour avoir un suivi des usagers qui ont cessé d'être accompagnés par Didot. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour mieux connaître les usagers de Didot, organiser une réunion spécifique à ce sujet. M. Jean-Bernard Chaulet pourrait contacter un psychologue qui participerait au groupe de travail. - Engager les différentes actions préconisées ci-contre, notamment relancer la réflexion en liaison avec des scientifiques ou des professionnels d'autres services au sujet des méthodes d'apprentissage (par exemple, à l'occasion de la nouvelle évaluation interne à mener en 2017)

Groupe 3 Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le ratio du tiers des usagers logés en veillant à préserver la qualité des logements (problème des logements de la rue Albert Roussel) et en fluidifiant les sorties. - Développer une mission d'intermédiation pour certaines personnes en foyers avec un financement spécifique (ASL). 	Demande à la DASES et à Mme Komitès d'une convention avec le FSL pour aides individuelles pour personnes en foyer (ASLL) et avec aide à la médiation locative (inoccupation des logements) pour les usagers de Didot et une quinzaine de nouveaux.
Groupe 4 Alliances	<p>Développer les partenariats pour trouver des solutions pour les usagers avant, pendant ou après la prise en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Avec d'autres SAVS : Réorienter des usagers ne correspondant pas au savoir-faire de Didot Développer les bonnes pratiques Mutualiser certaines activités (sorties, par ex.) <ul style="list-style-type: none"> - Avec ESAT et établissements d'hébergement : Maintenir et renforcer le dialogue pour la prise en charge des usagers Élargir le réseau d'associations et de prestataires pouvant intervenir auprès des adhérents 	Maintenir et, si possible, développer les partenariats avec d'autres associations et prestataires Sélectionner quelques-2ou 3- partenaires (SAVS et/ou, pour l'action envisagée en matière de logement, foyers) avec lesquels approfondir le dialogue.
Groupe 5 Finances	<ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne la fonction logement qui ne fait pas l'objet de financements spécifiques de la DASES, suivre et maîtriser les coûts (amortissements, périodes d'inoccupation) pour ne pas grever le budget du service. - Pour la « formule club » également non financée par la DASES, veiller au versement régulier des cotisations des anciens pour ne pas alourdir les charges du budget du service à ce titre. - En cas de développement d'activités nouvelles, obtenir des financements spécifiques. <p>NB. Le groupe n'a pas examiné les adaptations à prévoir en cas d'une éventuelle réduction de la subvention de la DASES.</p>	Évaluer l'évolution prévisible de la masse salariale à 5 ans.

- Organiser en mai 2017 (date envisageable: le 30 mai) un séminaire administrateurs-équipe de Didot pour déterminer les orientations à mettre en œuvre et celles qui seront prioritaires.